

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 26 mars 2015

Date de la convocation : 19 mars 2015

Heure d'ouverture de la séance : 19 heures Heure de la clôture : 22h00

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Jean-Pierre PASUTTO, Marie-France CHARPENTIER, Julien MOREL, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, Christian JACQUEMOUD, Fabien COUTURIER, Stéphane BURDIN, André DERISOU

Excusée : Stéphanie MATTANA

Procurations : Stéphanie MATTANA a donné procuration à Marie-France CHARPENTIER

Secrétaire de séance : Marie-France CHARPENTIER

❖ Approbation du compte-rendu du 23 janvier 2015 :

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

❖ Lecture des décisions du Maire :

Lecture est donnée des décisions du Maire concernant les avenants sur les travaux du marché « restructuration du bâtiment mairie-école » :

Décision 2015 01 :

L'avenant présenté par la SARL RANNARD TP d'un montant de **- 8 649.00€ HT** est accepté.

Le montant du marché passé en procédure adaptée, est donc ainsi modifié :

Marché initial : 195 161.00€ HT

Avenant n°1 : 33 831.00€ HT

Avenant n°2 : - 8 649.00€ HT

Nouveau montant : 220 543.00€ HT

Décision 2015 02 :

L'avenant présenté par l'entreprise BERNARD ESCURIER d'un montant de **1 966.30€ HT** est accepté.

Le montant du marché passé en procédure adaptée, est donc ainsi modifié :

Marché initial : 49 834.00€ HT

Avenant n°1 : 1 966.30€ HT

Nouveau montant : 51 800.30€ HT

Décision 2015 03 :

L'avenant présenté par l'entreprise TISSOT BERNARD d'un montant de

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

- 2 711.70€ HT est accepté.

Le montant du marché passé en procédure adaptée, est donc ainsi modifié :

Marché initial : 43 202.70€ HT

Avenant n°1 : - 2 711.70€ HT

Nouveau montant : 40 491.00€ HT

Décision 2015 04 :

L'avenant présenté par l'entreprise PONCET CONFORT d'un montant de **4 401.68€ HT** est accepté.

Le montant du marché passé en procédure adaptée, est donc ainsi modifié :

Marché initial : 24 000.00€ HT

Avenant n°1 : 4 401.68€ HT

Nouveau montant : 28 401.68€ HT

Décision 2015 05 :

L'avenant présenté par l'entreprise LAFONT Patrick d'un montant de **4 390.88€ HT** est accepté.

Le montant du marché passé en procédure adaptée, est donc ainsi modifié :

Marché initial : 13 563.50€ HT

Avenant n°1 : 4 390.88€ HT

Nouveau montant : 17 954.38€ HT

Décision 2015 06 :

L'avenant présenté par l'entreprise SARL COULLOUX Pascal d'un montant de **- 3 388.00€ HT** est accepté.

Le montant du marché passé en procédure adaptée, est donc ainsi modifié :

Marché initial : 83 830.00€ HT

Avenant n°1 : - 3388.00€ HT

Nouveau montant : 80 442.00€ HT

Décision 2015 07 :

L'avenant présenté par l'entreprise GRANDCHAMPS Frères d'un montant de **1 358.11€ HT** est accepté.

Le montant du marché passé en procédure adaptée, est donc ainsi modifié :

Marché initial : 68 081.20€ HT

Avenant n°1 : 1 358.11€ HT

Nouveau montant : 69 439.31€ HT

Décision 2015 08 :

L'avenant présenté par l'entreprise GRANDCHAMPS Frères d'un montant de **2 148.66€ HT** est accepté.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

Le montant du marché passé en procédure adaptée, est donc ainsi modifié :

Marché initial : 68 081.20€ HT

Avenant n°1 : 1 358.11€ HT

Avenant n°2 : 2 148.66€ HT

Nouveau montant : 71 587.97€ HT

Décision 2015 09 :

L'avenant présenté par l'entreprise SIPRA d'un montant de **- 5 507.25€ HT** est accepté.

Le montant du marché passé en procédure adaptée, est donc ainsi modifié :

Marché initial : 73 988.81€ HT

Avenant n°1 : -5 507.25€ HT

Nouveau montant : 68 481.56€ HT

Pour la présentation du compte administratif 2014 du budget principal et du budget de l'eau, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

La Présidence est donnée à Mr Mickaël GOUTAZ, 1^{er} adjoint.

❖ Approbation des Comptes administratifs 2014 :

. Budget principal :

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'Instruction M14
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2014
- Vu le compte de gestion 2014 dressé par le Comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2014 :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Recettes	314 436.21	547 542.84
Dépenses	317 242.60	802 795.80
Résultat 2014	-2 806.39	-255 252.96
Résultat antérieur reporté	317 478.75	250 399.29
Part affecté à l'investissement 2014	180 797.93	
Résultat à la clôture de l'exercice 2014	133 874.43	-4 853.67

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

. Budget de l'eau :

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'Instruction M49
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2014
- Vu le compte de gestion 2014 dressé par le Comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2014 :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Recettes	78 051.36	7 529.10
Dépenses	42 785.08	914.69
Résultat 2014	35 266.28	6 614.41
Résultat antérieur reporté	0	-11 523.70
Résultat à la clôture de l'exercice 2014	35 266.28	-4 909.29

❖ Approbation des comptes de gestion 2014 :

. Budget principal :

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2014 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve.

. Budget de l'eau :

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2014 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence pour le reste de la réunion.

❖ Affectation de résultats :

. Budget principal :

Le Conseil Municipal

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

- Vu l'Instruction M14
- Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2014 constaté au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 133 874.43€ et de la section investissement s'élevant à la somme de -4853.67€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2014 comme suit :

- 11 462.00€ au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2015
- 122 412.43€ au compte 002 de la section fonctionnement du budget primitif 2015.

. Budget de l'eau :

Le Conseil Municipal

- Vu l'Instruction M14
- Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2014 constaté au Compte Administratif, de la section exploitation, s'élevant à la somme de 35 266.28€ et de la section investissement s'élevant à la somme de -4 909.29€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2014 comme suit :

- 15 000.00€ au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2015
- 20 266.28€ au compte 002 de la section exploitation du budget primitif 2015.

❖ Vote des taux des taxes locales 2015 :

Le Conseil Municipal

- Vu l'état n° 1259 Mi établi par les services fiscaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide le taux des taxes locales pour l'année 2015 ; leur pourcentage est le suivant :

- | | |
|---|--------|
| ➤ Taxe d'habitation : | 14.80% |
| ➤ Taxe foncière bâti : | 8.47% |
| ➤ Taxe foncière non bâti : | 38.27% |
| ➤ Cotisation Foncière des Entreprises : | 23.04% |

❖ Vote des budgets primitif 2015 :

. Budget principal :

Lecture est donnée au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2015, établi par la commission finance :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve, le budget primitif 2015, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

Section fonctionnement : 424 210.03€

Section investissement : 505 525.00€

. Budget de l'eau :

Lecture est donnée au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2015, établi par la commission finance :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve, le budget primitif 2015, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section exploitation : 109 180.97€

Section investissement : 55 914.69€

❖ Urbanisme :

DP 07429115X0001 : BORGET Paul 17 chemin d'Essertoux 74270 VANZY

Parcelles : A 248 et A 1199

Objet : installation de fenêtres de toit

DP 07429115X0002 : COULOMB Yvan 326 route du Château 74270 VANZY

Parcelle : A 488

Objet : Abri de bois

PC 07429115X0001 : PEROUCHET Fabien 449 route du Pont Fornant 74270 MARLIOZ

Parcelle : A 1204 / 157 rue du Cardelet 74270 VANZY

Objet : Travaux sur construction existante

Avis favorable

❖ Questions diverses :

❖ Location appartements :

Monsieur le Maire propose de louer à compter du 01/04/2015 les 4 appartements situés 1327 route de frangy 74270 VANZY soit deux T1 et 2 T3 :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de louer les 4 appartements à compter du 01/04/2015 selon le détail ci-dessous :

Pour les deux T1 :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

- Surface de 37.59m²
- Composé . d'une entrée, d'une cuisine + séjour et d'un WC au niveau 1,
. d'une chambre et d'une salle de bains sous les combles.
- Loyer mensuel : 380€ (trois cent quatre-vingt euros) + 30€ (trente euros) de charges (ordures ménagères, électricité)
+ un mois de caution.

Le loyer sera payable mensuellement par prélèvement le 5 de chaque mois.

L'entretien des communs sera effectué par les locataires.

Pour les deux T3 :

- Surface de 58.50m² pour le premier et 58.37m² pour le second
- Composé . d'une entrée, d'une cuisine + séjour d'un WC et d'une chambre 1 au niveau 1,
. d'une chambre 2, d'une chambre 3, d'un WC et d'une salle de bains sous les combles.
- Loyer mensuel : 575€ (cinq cent soixantequinze euros) + 40€ (quarante euros) de charges (ordures ménagères, électricité)
+ un mois de caution.

Le loyer sera payable mensuellement par prélèvement le 5 de chaque mois.

L'entretien des communs sera effectué par les locataires.

 **Location salle :**

Suite au réaménagement du secrétariat de la mairie dans ses nouveaux locaux, la salle communale est de nouveau disponible à la location. Les membres du Conseil proposent d'augmenter le loyer. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

 **Crédit relais :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de contracter un crédit relais pour permettre la réfection du mur et la barrière de la mairie. Ce crédit serait remboursé dans un délai de 18 mois à l'aide du FCTVA 2014 perçu en 2016.

Sur demande, le Crédit Agricole des Savoie a fait une proposition.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole des Savoie suivante :

CREDIT RELAIS : Crédit révolving Stand By

Montant du financement : 60 000 euros

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

Durée : 18 mois

Frais de dossier : 150 euros

Index, marge : Euribor 3 Mois moyenné + 1.43% (intérêts trimestriels payable à terme échu)

Amortissement : In Fine

❸ Voisins vigilants :

En France, un cambriolage a lieu toutes les **90 secondes**. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif **Voisins Vigilants** rétablit confiance et sérénité au sein de nos communes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à **-40% par an**.

Au vu des communautés de Voisins Vigilants qui ne cessent d'augmenter. Dans notre commune, nous avons décidé de soutenir le dispositif en devenant **Mairie Vigilante**.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Gendarmerie et Voisins Vigilants. Les réunions organisées régulièrement nous permettront d'établir des relations de proximité et de confiance. Ainsi, une **première réunion publique** va être organisée le **11 avril à 10h30 à la mairie de Vanzy**, afin de présenter le dispositif Voisins Vigilants à tous les habitants.

❸ Chasse aux œufs de Pâques :

Le CCAS organise le 11 avril prochain à 14h30, une chasse aux œufs pour tous les enfants de la commune. Deux points de RDV : Chatenod et le Château.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h.

Le secrétaire de séance,
Marie-France CHARPENTIER

Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

